

Retranscription des interventions faites lors du café-visio du 13 janvier 2026

La biodiversité cultivée du futur : quels soutiens pour les agricultrices ?

Cette visio se positionne dans le cadre du projet de recherche européen Divinfood (<https://divinfood.eu/>) qui s'intéresse aux espèces dites négligées ou sous-utilisées (NUC en anglais). Et plus précisément dans le cadre de la prospective/consultation citoyenne qui se déroule à l'intérieur de ce projet sur "l'amélioration des NUC". Elle s'est déroulée dans le cadre des rencontres du Groupe de Travail Interdisciplinaire du défi clé Octaave dédié à la préservation, évaluation et valorisation des ressources génétiques patrimoniales, locales, d'Occitanie (GTIO – Ressources Génétiques (RG) – DEFI CLE : Octaave).

Les dernières tendances de consommation (Alice de Bazelaire- Ceresco¹) :

Voici les tendances de consommation alimentaire qui sont à la fois structurantes, mais aussi parfois émergentes en France et dans l'Union Européenne. La considération de ces tendances peut aider à avoir des grilles de lecture sur les transformations qui sont à l'œuvre, du moins du point de vue du consommateur.

Quand on parle de consommateurs, il est important de se rappeler certains éléments caractérisant la consommation. Parmi les tendances lourdes, structurantes, il y a la démographie. La population française a **tendance à se « sénioriser »** : les plus de 60 ans atteignent 27,8% de la population quand les moins de 20 ans représentent 23,3% en 2024, soit respectivement +35% et -9% en seulement 25 ans (INSEE, NielsenIQ 2025²). Le phénomène de seniorisation est encore plus marqué dans les pays européens avec une espérance de vie élevée, notamment en Italie, au Portugal ou en Grèce (Eurostat, Worldometer³). Cela signifie qu'une part croissante de la population va être de plus en plus attentive à des problématiques liées à l'âge comme **la santé** (avec l'âge, la santé devient plus fragile, la faim devient moindre...) **ou à des besoins spécifiques** : ex. praticité des aliments, facilité d'usage, plus petites portions.

L'autre phénomène démographique concerne **le rétrécissement des foyers** en lien avec une baisse de la maternité, mais aussi à une hausse des foyers monoparentaux ou encore l'allongement des études. Les foyers DINK (« *double income no-kid* ») se multiplient en France. Entre 2021 et 2024, les foyers français unipersonnels ont bondit de +10% (NielsenIQ 2025 ; INSEE, 2025⁴) Cela a pour conséquence directe que les **volumes consommés par foyer sont**

¹ Ceresco est un bureau d'étude sur les filières agricoles et agro-alimentaires (<https://www.ceresco.fr/>)

² <https://nielseniq.com/global/fr/news-center/2025/nielseniq-devoile-le-bilan-conjoncturel-2024-et-les-perspectives-2025-en-matiere-de-grande-distribution-et-de-produits-de-grande-consommation/>

³ [Italy Demographics 2026 \(Population, Age, Sex, Trends\) - Worldometer](#)

⁴ [Taille des ménages dans l'Union européenne | Insee](#)

également plus petits, ce qui pose aux industriels des défis de valorisation de l'offre alimentaire et de logistique.

En ce qui concerne les modes de vie, **la raréfaction (imposée ou choisie) du temps consacré à la préparation des repas** conduit à rechercher la rapidité, la praticité dans les produits alimentaires consommés. Les repas deviennent **de plus en plus simples, fragmentés** (s'éloignant du repas traditionnel : entrée, plat, dessert) avec un développement parallèle du snacking, des brunchs et de la consommation de **produits ultra transformés** : estimé à 30% des aliments consommés en France comparé aux 60% aux E-U (CRESS, 2025) environ 24 % et 17 % dans les pays méditerranéens comme l'Espagne⁵ et l'Italie⁶, respectivement (EuroHealth Net, 2025). La standardisation de l'alimentation progresse, **plus transformée**. Pourtant, en parallèle, **la consommation devient hyper-segmentée**, c'est-à-dire que les attentes des consommateurs sont diverses, hétérogènes. La moitié des consommateurs recherchent des produits reflétant leur identité unique (Euromonitor International, 2026). La montée en puissance des alimentations particulières (régime « sans », alimentation responsable) devrait se poursuivre.

Les **contraintes économiques demeurent un facteur essentiel** dans l'acte de consommation. A l'échelle de l'UE, **le prix devient le critère n°1 d'achat** suivi par le goût (EFSA, 2022). Cela s'est d'autant plus affirmé dans un contexte de tension sur le pouvoir d'achat. Viennent ensuite des critères relatifs à la qualité (sanitaire, d'origine, nutritionnelle, de traçabilité). **L'accessibilité demeure un déterminant critique dans les choix alimentaires**. A très court terme, on observe une reprise de la consommation responsable, notamment biologique depuis la fin de la récente crise inflationniste. L'alimentation est arbitrée aussi par la notion de « plaisir » (« valeur refuge »), qui résiste aux crises. Les produits « plaisir » ont augmenté de +10% alors que les autres produits ont plongé de 2% en moyenne sur 12 mois avec inflation selon l'Observatoire Cetelem, 2025). C'est assez paradoxal que le consommateur recherche à la fois une alimentation de qualité et « plaisir » pour laquelle les produits sont souvent ultra-transformés.

Dans les assiettes, on observe un mélange assez paradoxal entre diversité et homogénéité. Seulement 12 espèces végétales et 5 animales représentent 75% de l'alimentation de l'humanité et plus de 90% des variétés agricoles ont disparu des champs (Bioversity International, 2017). En France, 4 espèces de fruits et 4 de légumes représentent plus de la moitié de ces catégories consommées (Interfel, 2024). Pourtant, un **sentiment de « variété »**, de diversité est **maintenu notamment grâce aux stratégies d'innovation et marketing** des industries agro-alimentaires et au fait que la mondialisation permet d'avoir accès à des produits exotiques.

Parmi les signaux faibles à l'œuvre, **la végétalisation est en marche**. Les proportions de consommation végétarienne restent faibles avec un maximum européen en Suède, en Finlande et en Autriche (Statista Global Consumer Survey, 2022 ; Chaire bien-être animal, 2023⁷). Cependant, la **consommation de produits d'origine végétale progresse** dans la plupart des pays européens, notamment **d'alternatives végétales à la viande** (produits

⁵ Blanco-Rojo R. et al., 2019

⁶ Ruggiero E. et al., 2020. doi:10.1017/S1368980021002767

⁷ <https://chaire-bea.vetagro-sup.fr/en/the-share-of-people-on-meat-free-diets-is-growing-true-or-false/>

transformés). La **consommation d'œufs explose**, comme source de protéine animale à bas coût, ainsi que de **produits issus d'innovations** telle que la fermentation de précision, les cultures cellulaires, les algues, les mycoprotéines. Ces signaux pourraient s'amplifier à l'avenir en fonction de choix politiques et économiques, et de l'effet générationnel. Cela ne signifie pas que les légumineuses ne progressent pas, mais elles sont beaucoup moins visibles et affichent une croissance beaucoup plus modérée.

D'autres signaux émergents concernent **l'alimentation fonctionnelle qui est en plein boom** comme évoquée précédemment. Portée par la recherche de santé avec une « 'foodification' de la nutraceutique », (des produits santé qui adoptent des formats toujours plus alimentaires) selon ProtéinesXTC, 2025. Cela est porté par **l'influence grandissante des habitudes de consommation par les réseaux sociaux**, que ce soit à travers la **médiatisation de marques, de la performance, de la beauté et du bien-être**. En tant que consommateurs, ces injonctions sont d'ailleurs **parfois contradictoires** (importance des algorithmes sous-jacents). Tout cela a des impacts plus ou moins directs sur les actes d'achat (ex. de la recette à base de pistache qui a conduit à des ruptures de chaîne d'approvisionnement). La recherche de bien-être incite à une **alimentation plus digeste** notamment. **Les produits hyper protéinés** sont en plein boom (on parle de « nutrition active »). Barilla a ainsi proposé une version de pâte enrichie en protéines. Les produits **riches en fibre** sont aussi plébiscités et marketés. Tout cela se traduit par de **l'innovation produit**, c'est d'ailleurs ce que cherche l'industrie agro-alimentaire pour s'auto-alimenter. Cela conduit à de la diversification produit, ou le développement d'alternatives nouvelles (ex. substitut au café ou au chocolat).

L'alimentation fonctionnelle ne va pas s'arrêter là. La ruée sur les **médicaments coupe-faim** (qu'on dénomme maladroitement « anti-obésité »), détournés de leur usage initial d'anti-diabétique aux E-U, conduit certains restaurants à revoir leurs menus : moins copieux, moins riche. Les consommateurs de ce type de traitement adoptent des régimes plus riches en fruits et en produits fonctionnels. Dans la sphère d'influence qui se diversifie, les réseaux sociaux prennent une place de plus en plus importante pour créer des « tendances ». Aujourd'hui, 20% des consommateurs déclarent **utiliser l'IA ou l'avis d'influenceurs pour leurs achats alimentaires** (Crédoc, 2024 ; Rini L. et al., 2024⁸). La consommation a tendance à devenir moins objective et plus erratique.

De la PAC aux politiques alimentaires locales, quel soutien économique pour l'utilisation de la biodiversité cultivée par les agriculteurs ? (Yuna Chiffolleau – sociologue INRAE) :

Comment les politiques publiques à toutes les échelles, depuis la PAC jusqu'aux politiques alimentaires locales soutiennent économiquement, directement et indirectement, l'utilisation de plus de diversité, à la fois en espèces et en variétés ? C'est l'intitulé d'une étude développée dans le cadre du projet Divinfood (article en cours de publication dans d'EuroChoices). Divinfood a pour objectif de développer des initiatives favorisant la biodiversité cultivée tout au long des filières, mais en particulier au niveau des agriculteurs.

Il y a plusieurs traités internationaux et européens sur la préservation de la biodiversité, mais qui est plutôt ciblé sur la biodiversité naturelle ou sauvage. **Sur la biodiversité cultivée à**

⁸ <https://doi.org/10.1016/j.tifs.2023.104290>

proprement parler, il n'y a pas de traité international, mais beaucoup d'études qui montrent le rôle négatif de la PAC et des régulations sur les semences. **La PAC a plutôt entraîné un rétrécissement et une focalisation sur certaines espèces les plus productives au détriment d'espèces mineures, d'espèces moins productives**, mais qui, pour autant peuvent avoir justement beaucoup d'intérêt (nutritionnel, climatique...).

L'étude s'est concentrée sur **les incitations économiques portées par les politiques publiques**. Les soutiens économiques des politiques publiques pour la préservation, la valorisation et l'utilisation de la biodiversité cultivée restent **peu étudiés, et peu connus des agriculteurs eux-mêmes**. Ces recherches se sont développées en particulier dans les pays européens où les agriculteurs ne sont pas très insérés dans la PAC, et où l'intérêt s'est porté vers d'autres niveaux de soutien. Dans ce contexte, l'hypothèse de l'étude est que les politiques alimentaires locales pourraient être une opportunité pour inverser la tendance du déclin de la biodiversité cultivée. La méthodologie s'est basée sur une **revue de littérature, sur Internet, des textes réglementaires avec l'aide d'experts des politiques publiques, mais aussi des études de cas en France, en Italie, et au Portugal**. Elle s'est concentrée sur le cas français, pour ensuite le comparer avec d'autres pays européens du projet. En particulier en étudiant comment certains agriculteurs ont développé des **nouveaux modèles économiques** permettant à la fois de vivre dignement de leur travail et, en même temps, d'assumer des fonctions et services liés à l'environnement ou à la dimension sociale. Les résultats et pistes de recherche pourront alimenter et être **force de proposition pour l'action publique**.

Après une revue précise du contenu de la PAC, il se trouve qu'il **n'y a pas ou très peu de mesures incitatives directes** (conditionnalité, 1^{er} et 2^{ème} piliers) pour l'utilisation de la biodiversité cultivée ou le soutien à la biodiversité cultivée. Il y a quand même une mesure de conditionnalité, et quelques éléments des 1^{er} et 2^{ème} piliers qui pourraient la favoriser. Au dire d'experts, il y a aussi **des mesures qui ne ciblent pas directement la biodiversité mais pourraient être favorablement mobilisés**.

Il y a des **variations entre pays selon les déclinaisons nationales de la PAC** à travers les Plans Stratégiques Nationaux (PSN PAC). En **Grèce** par exemple, il y a dans **le second pilier une aide pour l'utilisation d'espèces résilientes au changement climatique**. Certains agriculteurs grecs ont pu se faire financer pour utiliser des espèces autres que blé, maïs et riz qui dominent l'agriculture et l'alimentation mondiale. **L'Italie** est le seul pays identifié à avoir une **loi spécifique pour soutenir les agriculteurs « gardiens de la biodiversité », avec un financement direct aux agriculteurs**. Plus largement, cette loi soutient aussi des organisations collectives. Ces exemples montrent que le cadre rend possible de soutenir l'agrobiodiversité.

Dans les politiques nationales, il y a aussi des choses intéressantes, parfois indirectes. Par exemple dans les **politiques nationales orientées consommation qui viennent avec des politiques nutritionnelles, favorables** par exemple aux légumineuses, même pas si mineures, cela peut permettre d'accroître la biodiversité. La politique nationale au **Danemark** soutient la production d'aliments d'origine végétale. Dans ce cadre-là, il reste possible de promouvoir la diversification de l'agriculture de manière indirecte.

En ce qui concerne les **politiques locales**, objet de l'hypothèse de départ, il y a **finalement peu de mesures en soutien économique direct ou indirect⁹ aux producteurs**, et ce malgré l'engagement de nombreuses métropoles et villes à soutenir des systèmes alimentaires durables.

Ces initiatives sont classées en 3 catégories :

- **Initiatives portées par les collectivités, pour renforcer la sécurité alimentaire (et la résilience) et les revenus agricoles**, mais pas directement pour le maintien de la biodiversité cultivée. Cependant, cela peut passer par la diversification variétale. En général, elles **activent la commande publique** pour soutenir par l'approvisionnement des formes de diversification. C'est le cas en **France** à Montpellier, **à travers le PAT** (projet alimentaire territorial) de la Métropole, qui soutient les cultures d'espèces mineures à travers la commande publique des cantines scolaires, en diversification par les agriculteurs. Le PAT a orienté le soutien au revenu des agriculteurs, en développant de nouveaux débouchés, et par une approche nutritionnelle, et pas spécifiquement à la biodiversité cultivée en déclin.
- **Initiatives portées par des agriculteurs, pour augmenter les revenus et préserver le patrimoine végétal**. Articulées sur le 2^{ème} pilier de la PAC ou les IGP (indications géographiques protégées), elles vont permettre du dialogue technique, des échanges de semences, de la mutualisation d'équipement, des marques collectives qui contribueront in fine à la préservation du patrimoine variétal ou d'espèces.
- **Initiatives portées par des citoyens, avec un enjeu de sensibilisation, de préservation** de la biodiversité cultivée, mais qui vont aussi soutenir indirectement, économiquement, des agriculteurs avec des circuits courts. C'est par exemple le cas de Slow Food en Italie, ou d'autres exemples similaires en Hongrie, qui contribuent à la sensibilisation des consommateurs à l'alimentation durable et à développer de nouveaux marchés pour les agriculteurs locaux.

Le bilan de cette étude est, qu'au premier abord, il n'y a que **très peu de mesures directes mais si on connaît mieux les instruments de politiques publiques et qu'on les mobilise bien**, finalement, il y a des dispositifs qui peuvent soutenir économiquement la biodiversité cultivée au champ. Ceci dit, l'étude n'est pas exhaustive, et les choses évoluent : la PAC va changer et les mesures pointées favorables à une diversification ne seront peut-être pas permanentes, d'où l'intérêt de les défendre lors des prochaines négociations. **Les collectivités semblent jouer, finalement, un rôle limité, et sans le savoir, permettent des avancées** dans le champ de la biodiversité cultivée. L'effet levier et système des politiques alimentaires locales, allant jusqu'à l'amont avec la problématique des ressources génétiques (semences, races animales) reste à confirmer et à développer. Ce travail a permis aussi d'établir un **catalogue d'initiatives à l'échelle européenne** en accès libre, afin **d'inspirer les initiatives et d'illustrer les articulations entre instruments de politiques publiques de différentes natures et à différentes échelles**.

⁹ Par exemple, ouverture de nouveaux marchés, facilitation de la mutualisation de l'équipement. Cela soutient des marques collectives qui vont défendre des produits qui valorisent des espèces ou des variétés spécifiques.

L'article d'EuroChoices¹⁰ donne accès à tous les détails de cette étude, ainsi que les références. **En résumé** : L'agrobiodiversité est en déclin. Si la littérature souligne le rôle des politiques publiques dans ce processus, des lacunes subsistent quant à la manière dont ces politiques peuvent contribuer à inverser cette tendance en apportant une aide économique aux exploitations agricoles qui valorisent la diversité des espèces et des variétés végétales. S'appuyant sur une recherche documentaire et des entretiens avec des experts, cet article présente d'abord un aperçu des instruments de politique européens et nationaux qui peuvent soutenir économiquement l'utilisation de l'agrobiodiversité dans les exploitations agricoles, en se concentrant sur sept pays européens. Avec l'appui d'études de cas, il propose ensuite une typologie d'initiatives locales combinant ces instruments à des mesures locales pour apporter une aide économique aux exploitations cultivant des cultures mineures et des variétés traditionnelles. Ces aides sont principalement indirectes, allant de la fourniture de semences au développement des marchés, mais la plupart des initiatives ne couvrent pas l'intégralité de la chaîne de valeur. Les résultats soulignent le rôle crucial des collectivités territoriales et confirment l'intérêt des partenariats public-privé pour la promotion de la diversité des cultures et des variétés. Ils mettent également en évidence la nécessité d'une coordination renforcée entre les mesures gouvernementales et les différents niveaux de gouvernance afin de soutenir les chaînes de valeur favorisant l'agrobiodiversité. Enfin, ces résultats appellent à des recherches complémentaires pour évaluer comment le soutien combiné des instruments de politique et des mesures locales contribue à l'émergence de nouveaux modèles économiques au niveau des exploitations.

[Compléments D. Desclaux, M. Thomas] : Des initiatives comme celles portées par les Living Labs de Divinfood ou le groupe de travail GTIO doivent permettre une meilleure prise en compte de ces enjeux de biodiversité cultivée dans les politiques publiques et les stratégies économiques des acteurs du territoire. Une mise en réseau est prévue afin de fédérer différentes initiatives à l'échelle de la région Occitanie (un Living Lab régional) afin de mettre en synergie, d'expérimenter, et de créer des leviers pour soutenir économiquement (mais aussi techniquement et juridiquement) les agriculteurs, les transformateurs ainsi que tous les acteurs qui contribuent à la préservation et la valorisation de cette biodiversité à l'échelle régionale. L'implication des structures associatives et les collectivités territoriales y sera déterminant.

Focus sur les semences (Pierre-Benoît Joly) :

Cette intervention est faite à titre individuel, même si elle est influencée par ses diverses activités professionnelles en tant que président du centre INRAE de Toulouse et, en particulier les travaux ayant conduit à la rédaction des 4 Avis¹¹ du Comité des Enjeux Sociétaux de SEMAE (CES-SEMAE) dont il est le président. SEMAE (ex-GNIS) est l'interprofession de toutes les semences et de tous les plants.

« S'il n'y a pas de politique publique, il n'y a pas de diversité cultivée ». La loi d'économie des rendements croissants d'adoption fait « qu'on investit là où on a déjà investi », donc les travaux de sélection se concentrent souvent sur les espèces qu'on connaît bien. Donc, la sélection a conduit à une amélioration significative des rendements grâce, en quelque sorte,

¹⁰ <https://hal.inrae.fr/hal-05523036v1/file/1746-692x.70021.pdf>

¹¹ <https://www.semae.fr/comite-des-enjeux-societaux/>

à la concentration des ressources sur quelques espèces. Ce mouvement a été vraiment **amplifié dans les dernières années, notamment avec l'arrivée des OGM**, essentiellement sur le continent américain, avec des travaux souvent consacrés au maïs, au soja, au colza et au coton. Par rapport à la biodiversité cultivée, cela conduit à **une offre extrêmement étroite. Si on laisse faire le marché, on va avoir une poursuite de cette érosion génétique, une baisse de la biodiversité cultivée, notamment de la diversité interspécifique** (ex. spécialisation des cultivars du maïs).

Actuellement, les effets de la consolidation industrielle sont critiques. Trois phénomènes se conjuguent depuis une quarantaine d'années :

- Dans le domaine de la sélection, aux techniques traditionnelles d'amélioration des plantes se sont ajoutées des techniques de la biologie cellulaire et moléculaire, de l'ingénierie génétique et avec la sélection par marqueurs, le séquençage qui complètent la **panoplie des outils de la création variétale**.
- L'apparition des brevets d'invention qui s'étendent aux connaissances fondamentales et au vivant, ce qui se traduit par **l'importance croissante du financement privé** pour des activités qui relevaient traditionnellement plutôt des universités et des organismes publics, et par la **coexistence de deux droits de propriété** : le certificat d'obtention végétale (COV) d'un côté et les brevets sur des séquences génétiques. Mais, dès lors qu'une séquence génétique brevetée s'exprime (se retrouve par hasard) dans une variété, cette variété devient dépendante du brevet, donc elle ne peut pas être utilisée sans l'autorisation du propriétaire du brevet, **ce qui peut conduire à des phénomènes de verrouillage**, et c'est une transformation très importante par rapport à l'état qui prévalait, qui était régi par l'exemption du sélectionneur.
- La **consolidation de l'industrie des semences** principalement dans les pays occidentaux. Plusieurs vagues de fusions acquisitions ont conduit à une **concentration très importante du secteur semencier**. Les deux leaders, Bayer et Corteva, pèsent plus du quart des marchés mondiaux des grandes cultures d'exportation, ce qui est énorme, d'autant plus que les marchés des semences sont extrêmement segmentés. Cette concentration **accroît l'érosion génétique parce que cela se traduit par la disparition d'entreprises de dimension régionale** ou sous régionale qui possédaient un ancrage territorial fort et des spécialisations en ressources génétiques locales.

D'autres facteurs antérieurs ont conduit à une évolution massive vers l'érosion génétique : d'une part, **la création des hybrides**, par des choix politico-économiques, a fait émerger des industries avec des **monopoles techniques rendant dépendant les agriculteurs**. D'autre part, l'émergence d'entreprises familiales dotées de compétences agronomiques ont développé un commerce à partir de leur propre sélection. Les succès commerciaux se sont appuyés sur une **protection réglementaire** progressive, à la fois des agriculteurs (semences certifiées) et de l'industrie semencière.

Le **règlement européen sur l'édition des génomes (NTG)** en cours de validation finale à Bruxelles **ouvre une perspective de déréglementation des plantes éditées**. Cela aura des conséquences extrêmes car, d'une certaine façon, le moratoire de fait en Europe a protégé l'industrie semencière traditionnelle de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, puisqu'en Europe, à part au Portugal et un peu en Espagne, on n'utilise pas d'OGM pour les cultures. Avec la

dérégulation d'une catégorie de plantes (NTG 1), cela **remet en cause l'exemption du sélectionneur et met en péril les PME d'ancrage territorial**. Ces forces et tendances sont **opposées à l'accroissement de biodiversité cultivée**.

Enfin, le dernier rapport du CES-SEMAE illustre en quoi **l'évaluation actuelle des variétés conduit à une certaine homogénéité génétique**. L'inscription au Catalogue officiel des **variétés** est fondée sur la définition de **variétés distinctes, homogènes et stables** (critères DHS), caractéristiques importantes à la fois pour les autorisations de mise sur le marché et pour les droits de propriété intellectuelle. Le rapport recommande de faire évoluer l'évaluation, « de changer de cap ». Comme en génétique animale, il faudrait **disposer d'index composites** qui correspondent à différentes caractéristiques des variétés (incluant les capacités d'interactions avec les micro-organismes du sol). De plus, l'information plus complète sur les variétés permettrait **d'éclairer le choix des agriculteurs pour trouver la « meilleure variété correspondant à leurs conditions locales »**. Voici trois suggestions afin de soutenir mieux cet enjeu de biodiversité cultivée (avis du CES-SEMAE) :

- **Faire du Catalogue un vecteur d'information** et non simplement « un couperet » avec un seuil souvent lié au critère de rendement. Évidemment, pour les aspects de protection de l'environnement ou de sécurité sanitaire, il pourrait y avoir des effets d'exclusion. Ce serait « une révolution assez importante pour notre système ».
- **Mieux utiliser toute l'information qu'on a en post inscription et dans les réseaux d'agriculture**. Les différents réseaux qui sont utilisés de façon à maximiser effectivement le retour sur l'information.
- **Elargir la gamme des critères et le type de cultivar qui puisse faire l'objet de commercialisation**. Pour l'instant, le règlement européen sur les matériels hétérogènes biologiques (règlement (UE) 2018/848) est limité à l'agriculture biologique. Il est très peu utilisé. Pourtant, le Matériel hétérogène biologique n'est pas soumis à la description officielle définie lors d'études de DHS car il n'est pas considéré comme une variété ; l'information se limite à celle fournie par son fournisseur. Il faudrait **faciliter l'accès à l'inscription au Catalogue au-delà de l'agriculture biologique** et pour cela, concevoir des modèles économiques structurés autour de ces enjeux-là. Les agriculteurs qui utilisent des populations diverses et variées et qui sont des gardiens de la biodiversité sont dans un **système parallèle** au système couvert par le Catalogue. La question est de voir **comment la réglementation sur les matériels hétérogènes biologiques pourrait soutenir ces agriculteurs ou ces réseaux de semences dites paysannes** qui préservent la biodiversité cultivée.

Il est clair que les politiques publiques peuvent mieux faire pour favoriser la diversité génétique et la diversité interspécifique dans les champs. Il y a une réelle ouverture des institutions au regard de l'enjeu de biodiversité, même si « les choses bougent trop lentement ». Les avis du [Conseil scientifique](#) du Comité Technique Permanent de la Sélection des plantes cultivées (CTPS) vont aussi dans ce sens.